



Charte du Pays de la Région Mulhousienne

Projet de développement

Adopté lors de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2004

Avant-propos

Selon les termes de la loi, une Charte de Pays comporte deux volets principaux qui sont :

- un **diagnostic du territoire**, entendu non comme une photographie mais comme une appréhension dynamique de sa situation,
- la présentation des orientations stratégiques choisies par les acteurs locaux, dans un **projet de développement**.

Le diagnostic territorial a fait l'objet d'un débat approfondi entre les élus, avant d'être soumis au Conseil de Développement qui a émis un avis le 6 mai 2004.

Les orientations de développement du présent projet se fondent sur le diagnostic, qui les étaye et les illustre. Le texte qui suit ne comprend donc ni illustrations, ni cartographie, pour lesquelles on voudra bien se reporter au diagnostic.

Un troisième volet est constitué par le **programme d'actions** du Pays, qui recense l'ensemble des actions impulsées, animées ou coordonnées par le Pays.

Certaines d'entre-elles, qui supposent la mobilisation de moyens nouveaux, pourront faire l'objet du **contrat de Pays**, négocié avec les partenaires du Contrat de Plan Etat – Région.

Préambule

De nombreuses démarches ou dispositifs tendent aujourd'hui à permettre une meilleure coopération entre les collectivités. Certaines sont très anciennes. D'autres sont plus récentes, ou ont été plus récemment actualisées : communautés d'agglomération ou de communes, Schémas de Cohérence Territoriale, Pays.

Les unes et les autres formes de coopération sont présentes dans la Région Mulhousienne, chacune répondant à des logiques et à des objectifs bien précis.

Pour ce qui concerne la présente démarche du Pays de la Région Mulhousienne, forme souple et concertée de coopération, toutes les collectivités qui y participent reconnaissent à ce territoire une communauté de destin dont elles entendent assumer toute leur part.

La diversité, voire l'émulation, des Communes autour de la ville-centre, représente une richesse pour le Pays de la Région Mulhousienne et participe à son rayonnement et son attractivité. Les structures intercommunales auxquelles elles participent constituent un élément structurant du territoire.

Tout en adhérant aux objectifs de la Charte et aux projets qui seront initiés et portés par le Pays, les collectivités concernées ne la considèrent pas comme une étape vers une intégration ultérieure dans une intercommunalité unique. Une telle décision ne peut en effet, résulter que de leur plus libre et plus expresse volonté.

1. Une exigence de développement durable

Le développement durable, ou soutenable, connaît depuis une quinzaine d'années un succès médiatique considérable. Au-delà des mots et des effets de mode, la notion de développement durable porte en elle une exigence de contenu et de méthode qui lui donne une pertinence et une actualité très forte, tant au niveau planétaire qu'à l'échelle locale.

Sur le fond, la notion de développement durable repose sur l'idée que la même attention doit être portée aux sphères économique, sociale et environnementale, à défaut de quoi le développement ne saurait être durable.

Cette affirmation découle des enseignements que l'on peut tirer du processus de développement opéré au cours des deux derniers siècles. La sphère économique s'organise autour de mécanismes de marché qui ont montré leur supériorité dans leur capacité à allouer des ressources productives, c'est-à-dire à réunir du travail et du capital. Cependant, parce que les mécanismes de marché sont myopes, pour reprendre la célèbre phrase de J.M. Keynes, ils peinent à prendre en compte les exigences d'une reproduction de la sphère sociale et de la sphère environnementale à long terme, lorsque celles-ci ne prennent pas la forme d'une valeur sur un marché.

Un certain nombre de règles politiques de régulation sociale (interdiction du travail des enfants, instauration de la sécurité sociale, retraite, ...) et environnementale (préservation des patrimoines naturels remarquables, contrôle des émissions de l'industrie, normes anti-pollution, gestion des risques technologiques, ...) ont ainsi été mis en place, afin d'encadrer les mécanismes économiques de marché.

Ces règles ont cependant été édictées le plus souvent a posteriori, sur base des abus et dérèglements constatés. Le principe du développement durable est de poser a priori les exigences d'une compatibilité entre les trois sphères, afin que les générations futures ne pâtissent pas des décisions prises aujourd'hui et dont les effets environnementaux et sociaux négatifs pourraient apparaître à long terme, une fois l'irréversible commis.

A l'échelon local, la mise en application de ce principe requiert que la plus grande attention soit portée à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles, à la préservation de la ressource en eau, à l'usage des sols, aux modalités de la mobilité des Hommes et des marchandises, au développement de la précarité et au risque de décrochage social d'une partie de la population, à l'éducation, à l'intégration des communautés immigrées...

En d'autres termes, les conditions de vie et d'épanouissement des générations présentes et futures constituent le cœur même de la question du développement. A ce titre, la protection de l'environnement ne peut être considérée isolément, tant les équilibres naturels sont à la base du développement social et humain.

En ce qui concerne la méthode, le développement durable implique que soient mis en œuvre des mécanismes de participation de façon à ce que la population, qui est tout à la fois bénéficiaire et actrice du développement, soit associée à la formulation de ses enjeux, de ses objectifs et de sa mise en œuvre. La mise en place des conseils de développement, conseils de quartier et autres instances consultatives plus spécifiques s'inscrit dans cette logique.

Le Pays de la Région Mulhousienne a très clairement la volonté d'inscrire son projet de développement dans une logique de durabilité.

Il serait cependant vain d'espérer atteindre un jour un état de développement durable, celui-ci est plus une affaire de dynamique que d'équilibre statique immuable.

La définition donnée, en 1996, par la Commission Française du Développement Durable, de ce qu'est une agglomération durable est de ce point de vue éclairante :

"Une Agglomération durable est une agglomération :

- 1) dont les **habitants** disposent des **moyens d'agir** pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles **satisfaisantes** pour eux et **équitable**s pour tous;*
- 2) dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de **sécurité** des conditions biologiques de **vie**, de **qualité des milieux** et de **limitation des consommations** de ressources;*
- 3) qui ne compromet ni le renouvellement des **ressources naturelles** alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des **écosystèmes micro régionaux englobants**, ni, enfin, les **grands équilibres régionaux et planétaires** indispensables au développement durable des autres communautés;*
- 4) et qui s'attache à préserver les **capacités de vie** et les **potentialités de choix** des **générations futures**."*

2. Un projet de développement durable...

...dont le succès est conditionné par notre capacité à relever plusieurs défis

2.1. Nous entendons être un territoire productif, qui se développe dans un contexte en mutation accélérée

Au cours des années à venir, nous voulons voir la Région Mulhousienne en mesure d'anticiper les mutations et de mobiliser en conséquence l'ensemble des acteurs du développement socio-économique.

Notre tissu productif est sous la menace de la dépendance et de la résidentialisation. La dépendance vient de ce que les centres de décision de notre économie sont en Allemagne, à Paris, aux Etats-Unis... et plus rarement chez nous. Les débouchés allemand ou suisse à notre production nous font dépendre de leur santé économique. La dépendance est encore le fait d'un donneur d'ordre principal, le groupe PSA. Quant à la résidentialisation, elle exprime le risque de voir les revenus des habitants provenir moins de la production locale et davantage de mécanismes de transfert : emploi frontalier, pensions, retraites, allocations et autres indemnités.

Certes, notre puissance économique et notre rayonnement doivent beaucoup à ces facteurs, mais ils font aussi peser le risque d'un territoire dont le niveau d'activité économique obéit à des causes qui lui sont totalement extérieures.

La globalisation de l'économie emporte des conséquences similaires dans beaucoup d'autres territoires. Elles nous interpellent plus fortement ici, car la Région Mulhousienne bénéficie depuis la première révolution industrielle d'une capacité entrepreneuriale certaine. C'est un territoire industriel et dynamique, qui compte parmi les plus productifs de France.

Des actions défensives nous conduisent aujourd'hui à accompagner les mutations, lorsqu'elles sont constatées, et trop souvent pour que n'en panser les plaies. A l'image d'autres territoires qui n'entendent pas subir leur avenir, nous considérons qu'il convient d'adopter une attitude offensive, par la mise en réseau des acteurs du développement économique et social, autour d'un projet de développement partagé.

Ces acteurs sont, comme partout, multiples et agissent en ordre dispersé. Responsables économiques, élus locaux, représentants de salariés ou d'indépendants, responsables des dispositifs d'éducation et de formation... forment une chaîne aux maillons parfois faibles, et trop souvent disjointes.

Le volet économique du projet de développement tel que nous le concevons n'est pas un plan quinquennal parce qu'il n'est ni arbitraire, ni définitif.

Il consiste en l'identification de secteurs d'activité susceptibles de qualifier notre tissu économique, par une plus forte valeur ajoutée, par la diversification, par la

capacité à proposer un emploi au plus grand nombre. Il emporte un effort de soutien et d'accompagnement de la part des pouvoirs publics. Il suppose une articulation renforcée avec l'appareil de formation et de recherche de qualité dont nous bénéficions.

Mais surtout, il permet un dialogue fructueux entre l'ensemble des acteurs concernés, dont la permanence répond à la permanence des mutations auxquelles nous serons confrontés.

C'est ce que l'on appelle la gouvernance économique locale.

2.2. Nous considérons la cohésion territoriale et sociale comme le ciment de notre communauté de destin

Dans la Région Mulhousienne telle que nous la voyons à l'horizon de la présente Charte, la diversité qui continuera de la caractériser devra constituer un atout et non une faiblesse.

Les éléments du diagnostic sont venus attester la réalité de cette diversité et en même temps, les dangers qu'elle était susceptible de recéler, car l'efficacité d'un territoire dépend en grande partie de sa cohésion.

La diversité de la Région Mulhousienne s'exprime dans sa géographie, dans son histoire, dans l'origine de ses habitants, dans les environnements urbains ou naturels qui la forment, dans les manières de vivre de ceux qui y résident. Cette diversité s'inscrit aussi dans les représentations qu'en ont ses habitants et dans l'image qu'ils en véhiculent.

Faudrait-il forcément le déplorer ? Nous pensons que non. Nous avons en revanche la conviction que cette diversité ne deviendra un atout qu'à la condition qu'elle se fonde sur des complémentarités et des solidarités identifiées, négociées, et non sur des concurrences stériles.

Quelles sont aujourd'hui les dynamiques territoriales en œuvre ? Le diagnostic montre que certaines parties du territoire tendent à concentrer des populations les plus favorisées, d'autres celles des plus précaires. Pendant que des communes voient leurs services et leur offre de loisirs s'étoffer, d'autres redoutent la fermeture d'un bureau de poste ou d'un commerce de proximité. Alors qu'ici le rythme de construction neuve est important, il est ailleurs insuffisant pour répondre à la demande. Lieux d'emploi et lieux de résidence tendent à se dissocier de plus en plus.

La répartition des ressources ne correspond pas toujours à celle des besoins sociaux. La cohésion sociale est donc menacée, car les disparités pourraient devenir plus importantes.

Certes, ces évolutions se rencontrent dans d'autres agglomérations françaises et d'aucuns estimeront qu'elles sont inéluctables. Notre spécificité est cependant qu'elles sont ici sans doute plus prononcées. Notre volonté est de

maintenir la diversité dans le respect des différentes entités qui forment notre territoire, ainsi que de leur identité. Nous considérons en effet que c'est la somme de ces singularités qui conduit à la richesse durable de l'offre territoriale de l'ensemble de la Région Mulhousienne.

Renforcer l'unité de la région mulhousienne n'emporte donc pas son uniformisation, ni même son homogénéisation. Bien au contraire. Il s'agit plutôt de ne pas subir les effets pervers de la diversité, d'en faire une chance, en réunissant nos atouts et nos forces, en étant capables de penser et d'agir à l'échelle la plus pertinente pour être efficaces.

La seule pression de la concurrence des autres territoires pourrait nous y décider. Comme ailleurs, elle conduit au rassemblement et au regroupement, puisque ensemble on est plus fort.

Le vouloir vivre ensemble ne s'impose ni se décrète : il se pense et s'organise.

2.3. Nous voulons vivre dans des environnements de qualité et valoriser nos patrimoines

Les quinze années qui viennent nous permettront d'évoluer vers une nouvelle étape de la vie de ce territoire, où hommes et activités s'organiseront en harmonie avec les environnements, dans lesquels ils continueront de prospérer.

La Région Mulhousienne a été un territoire singulièrement façonné par la production industrielle et en Alsace, c'est une particularité. En même temps et à l'instar d'autres régions au passé industriel, il tourne une page car il aspire à un modèle de développement renouvelé, fondé sur une exigence de qualité.

Il ne s'agit pas d'un refus de l'activité, ni même de l'industrie. Nous avons déjà affirmé notre volonté de demeurer un territoire productif. Nous entendons donc poursuivre notre développement mais avec une conscience plus aigüe de la fragilité de nos ressources, de la valeur de nos patrimoines et de l'impératif de durabilité de nos projets.

Cette volonté appelle en premier lieu un effort de réparation, partout où les environnements ont été atteints et là où ils sont menacés. Des actions massives sont déjà en cours sur l'ancien bassin potassique, d'autres de manière diffuse sur l'ensemble du territoire, notamment pour ce qui concerne sa vocation agricole (par exemple les GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural et périurbain) initiés par le Conseil Général.

Elle demandera ensuite de répondre à un besoin de sécurité, vis-à-vis des risques naturels comme technologiques : coulées de boues et inondations, atteintes à la qualité de l'eau et de l'air, pollution des sols, périmètres SEVESO, etc. Issues pour l'essentiel de l'activité de l'homme, leurs causes demandent à être réduites et les actions futures ne devront plus en créer de nouvelles.

Elle requerra enfin un effort constant de préservation et de valorisation de notre richesse patrimoniale, considérée dans son ensemble : milieux naturels, paysages urbains et périurbains. Ce n'est pas un conservatisme étroit, qui tendrait simplement à figer ces patrimoines en leur état d'origine, ou restaurés à l'origine. C'est un pari sur la double valeur de témoignage et d'usage de ces patrimoines, que nous respecterons d'autant mieux que nous saurons les valoriser en regard des besoins d'aujourd'hui et de demain.

Significatives sont les mesures de protection envisagées pour les forêts et milieux semi naturels, qui représentent un tiers de la superficie de la Région Mulhousienne. Exemple est à cet égard la réhabilitation de la Fonderie, destinée à accueillir des établissements universitaires et culturels.

C'est pourquoi nous inciterons nos concitoyens à prendre conscience de la richesse et de la diversité de notre environnement naturel, qui tranche encore trop avec l'image qui est la nôtre et que souvent, nous même véhiculons.

C'est la raison pour laquelle nous pensons pouvoir transformer les stigmates perçus négativement de notre passé industriel, en autant d'opportunités de renouvellement urbain ou de réaffectation d'usage ou d'image. C'est ainsi que nous souhaitons valoriser nos patrimoines urbains ou villageois, qui expriment notre identité locale.

Un projet de développement durable...

3. ... dont le succès est conditionné par notre capacité à relever plusieurs défis :

Assumer la différence, valoriser nos richesses propres

Le premier défi que la Région Mulhousienne doit relever est d'assumer son identité propre et de fonder son rayonnement sur ses richesses proches.

La différence de la Région Mulhousienne est à la fois réelle et relative.

Ce territoire est organisé autour d'une ville centre qui a connu une croissance démographique exceptionnelle pendant deux siècles. Sa physionomie a été marquée par des activités économiques, puis par leurs mutations. Elle a accueilli et brassé des populations nombreuses aux origines multiples. Mais la différence de la Région Mulhousienne repose également sur une richesse et une diversité de son patrimoine environnemental, trop méconnu. Plus de 40 % de sa superficie sont dédiés à l'activité agricole et un tiers à la forêt et aux milieux semi naturels. Son patrimoine industriel et scientifique lui offre une visibilité européenne, autour de musées aux collections prestigieuses. Sa position géographique privilégiée en fait un nœud de communication significatif. La main d'œuvre y est appréciée et son tissu productif est dynamique.

Pour toutes ces raisons, la Région Mulhousienne incarne assurément un autre visage de l'Alsace, tout en participant pleinement à l'espace régional.

L'enjeu de ce défi est d'abord défensif. Il implique un vouloir vivre ensemble et l'essor du sentiment d'une communauté de destin qui seuls, permettront à la Région Mulhousienne de se confronter à une concurrence des territoires de plus en plus exacerbée. Mais ce défi est aussi offensif, car son succès facilitera la consolidation du lien social et le renforcement de la cohésion de ce territoire, c'est-à-dire un vouloir vivre ensemble harmonieux.

Objectifs stratégiques

- Renforcer la gouvernance territoriale à l'échelle du Pays
- Faire connaître la richesse de nos patrimoines
- Faire de la culture scientifique, technique et industrielle un vecteur de l'identité locale
- Conforter une stratégie de développement touristique fondée sur nos singularités

Qualifier notre économie, anticiper les évolutions à venir

La Région Mulhousienne est aujourd'hui un territoire hautement productif, s'insérant pleinement dans l'économie mondiale au moyen des biens et des services – principalement industriels – qu'elle produit. Au premier rang de ces productions, se trouve bien sûr l'automobile et dans une moindre mesure la chimie et le textile.

Plus diversifiée que les petites zones d'emploi alsaciennes, la Région Mulhousienne l'est aussi moins que les autres zones françaises de taille équivalente. La forte concentration de l'emploi dans des établissements de grande taille, découle de cette spécialisation sectorielle.

Cette configuration de l'économie locale, qui est aujourd'hui un atout, constitue également un élément de vulnérabilité. Comme tous les systèmes spécialisés, la Région Mulhousienne doit son efficacité à son adéquation à un environnement donné. Toute évolution brutale ou radicale de cet environnement affecterait notre compétitivité.

Les nouvelles formes de création de richesse, basées sur l'économie de la connaissance, l'élévation du niveau technologique et de qualité des pays émergents, la libéralisation généralisée des échanges dans le cadre de l'O.M.C., l'élargissement de l'Union Européenne, ... sont autant d'évolutions qui ont un impact sur la modalités d'insertion des territoires dans l'économie mondiale.

Si elle veut être demain un territoire productif, la Région Mulhousienne doit relever le défi de créer une dynamique de l'offre technologique lui permettant de passer d'une création de valeur ajoutée majoritairement fondée sur la production à une création de valeur ajoutée fondée sur la maîtrise de l'évolution du produit. Ce défi est celui de la qualification de l'économie locale et de la capacité à anticiper les évolutions à venir.

Qualifier notre économie, c'est d'abord faire du pôle automobile un pôle de compétitivité durable. Quel que soit l'avenir à très long terme de la filière automobile dans la Région Mulhousienne, il s'agit aujourd'hui d'une filière qui emploie localement, directement ou indirectement, près de 20 000 personnes. Les récents investissements réalisés par le constructeur et les principaux équipementiers permettent d'avoir une visibilité à cinq ans. Cependant, une étude récemment réalisée pour le compte des industriels Alsaciens et Franco-comtois de l'automobile montre qu'un grand nombre de sous-traitants locaux de rang 2 et inférieurs (*les sous-traitants de rang 2 sont ceux qui fournissent une entreprise qui fournit elle-même le constructeur*) sont aujourd'hui menacés par les évolutions que connaît la filière, faute de recherche et développement, de taille critique, de visibilité du marché, de capacité à exporter, de travail intégré dans un fonctionnement en réseau. Or de la solidité et de la largeur de la base industrielle locale, sur laquelle pourra prendre appui le constructeur pour co-concevoir et co-produire les véhicules, dépendra l'avenir à long terme de la filière sur le territoire.

Plus généralement, et au delà de l'automobile, qualifier notre économie revient à renforcer la capacité des entreprises à s'insérer demain dans l'économie mondiale. Les ressorts de la compétitivité ont profondément évolué. Celle-ci est aujourd'hui tout autant affaire de coûts, que de facteurs tels que la qualité des produits et services, la variété de l'offre, la réactivité à la demande, l'innovation. La tendance de fond observable dans la quasi-totalité des secteurs est l'imbrication croissante des diverses formes de concurrence, qui se cumulent plus qu'elles ne s'excluent. Il s'ensuit pour l'ensemble des entreprises présentant un produit ou un service sur un marché ouvert à une concurrence non exclusivement locale, un impératif de qualification générale.

Les entreprises de la Région Mulhousienne n'échappent pas à cette exigence. Rien n'autorise à penser qu'elles sont moins préparées que d'autres à affronter ces évolutions, mais rien n'autorise non plus à penser qu'elles y soient mieux préparées. Il y a donc dans la Région Mulhousienne, comme dans les autres territoires industriels, un effort à réaliser de qualification des entreprises à l'exportation, à la qualité, à l'innovation.

Qualifier notre économie, c'est aussi anticiper les évolutions de notre tissu économique et savoir accompagner et soutenir les secteurs qui, potentiellement, seront porteurs de notre richesse économique de demain. Le diagnostic territorial a mis en relief plusieurs secteurs d'activités qui, à des titres divers, participeront à cette dynamique. Outre l'automobile, on citera la chimie - environnement, le textile, les technologies de l'information et de la communication et les biotechnologies.

Qualifier notre économie, c'est encore développer les activités métropolitaines. Certaines activités tertiaires sont dites supérieures ou métropolitaines, parce qu'elles se concentrent dans les pôles urbains majeurs : activités artistiques, de banque et d'assurance, de commerce, de gestion, d'information, d'enseignement supérieur, de recherche, de services aux entreprises ... Ces activités, parce qu'elles irriguent l'ensemble du territoire, contribuent à son attractivité et à sa compétitivité. Elles constituent de véritables moteurs de développement. Par effet d'agrégation, les fonctions métropolitaines attirent les fonctions métropolitaines. La présence de l'Université de Haute Alsace avec ses laboratoires de recherche et ses écoles d'ingénieurs, de quelques sièges sociaux, d'une production culturelle et artistique de haut niveau sont autant d'éléments qui peuvent favoriser l'émergence d'une dynamique métropolitaine locale. Ils ne semblent cependant pas suffisants pour que s'enclenche spontanément le cercle vertueux du développement métropolitain.

Qualifier notre économie c'est enfin, doter la Région Mulhousienne d'une stratégie concertée de développement économique. Des territoires français ou européens, parmi les plus malmenés économiquement se sont dotés d'une stratégie de développement économique forte, pour sortir de l'ornière dans laquelle ils se trouvaient. Sans doute parce qu'elle vit depuis plusieurs décennies une transformation économique permanente et qu'elle a globalement toujours su y faire face, la Région Mulhousienne n'a pas suffisamment développé une stratégie de développement économique, au-delà de la valorisation des facteurs exogènes de développement qui s'offraient à elle (implantation de Peugeot, proximité de la Suisse et de l'Allemagne). Les évolutions économiques actuelles, par leur radicalité et les changements

d'échelle, donc de visibilité, qu'elles portent en elles ne permettent plus de faire l'économie d'une stratégie de développement économique, même si celle-ci est rendue d'autant plus difficile.

Cette stratégie n'aura de sens que si elle peut prendre appui sur l'ensemble des ressources dont dispose le territoire. Son caractère concerté est donc un point clef de sa chance de réussite.

Objectifs stratégiques

- Faire du pôle transports, un pôle de compétitivité durable
- Renforcer la capacité des entreprises à l'export, à l'innovation, à la qualité
- Développer les activités métropolitaines
- Doter la Région Mulhousienne d'une stratégie concertée de développement économique

Faire gagner les Hommes en compétence et en qualification

Faire gagner les Hommes en compétence et en qualification est indispensable, si nous voulons éviter que les mutations profondes qui affectent notre tissu économique se traduisent par la fragilisation de ceux qu'il emploie. Ce n'est pas moins nécessaire pour consolider le rayonnement et la performance économique de la Région Mulhousienne. En d'autres termes, l'élévation du niveau de qualification rejoint un double objectif de développement économique et de transformation sociale du territoire et de ses habitants.

La récente dégradation de la situation de l'emploi en Alsace et dans la Région Mulhousienne en particulier, renforce l'urgence de relever ce défi. Au début de l'année 2004, le taux de chômage dépassait les 10 % sur le territoire, à comparer aux 8,2 % de moyenne départementale par exemple.

L'emploi industriel a fortement reculé entre les deux recensements de 1990 et 1999, perdant près de 9 000 emplois, soit 24 %. Le secteur tertiaire occupe désormais deux salariés sur trois et la croissance de ses effectifs a été de 17 % (+ 10 600) sur la même période. Autant dire qu'il a largement compensé la baisse de l'emploi dans l'industrie. Ce mouvement s'est certainement appuyé sur l'essor des fonctions métropolitaines, supérieures, qui se concentrent au cœur de l'agglomération pour rayonner sur tout le territoire. Il est cependant aussi lié à l'externalisation de certaines fonctions hors des grandes entreprises.

La poursuite de ce mouvement de compensation n'a rien d'une évidence. Rien ne nous dit par ailleurs, que l'emploi frontalier continuera d'offrir un complément d'emploi au Sud Alsace et à la Région Mulhousienne. Au demeurant, le niveau de qualification requis par les emplois proposés en Suisse et en Allemagne est lui aussi en augmentation.

Le degré de qualification des habitants de la Région Mulhousienne est en nette progression ces dernières années et se situe à un niveau supérieur de celui d'autres territoires ayant une marque industrielle forte. Il n'en demeure pas moins inférieur à la moyenne régionale et surtout, insuffisant au regard des enjeux économiques décrits plus haut. Seule une part modeste de la population est diplômée.

Une économie, même en mutation accélérée et permanente, doit pouvoir proposer un emploi à chacun. Pour poursuivre son développement, cette économie doit savoir compter sur une main d'œuvre dont les compétences correspondent à ses besoins.

Les parcours sont de plus en plus heurtés et il n'est pratiquement plus possible de dérouler une carrière professionnelle sur les mêmes fonctions, ou au sein de la même entreprise. Ces ruptures de parcours s'accompagnent aujourd'hui trop souvent de la fragilisation de ceux qui les subissent, quand elles ne tournent pas au drame.

Pouvoirs publics, entreprises et partenaires sociaux ont certainement à intervenir au moment de la fin d'une activité. Les possibilités de repositionnement ou de rebond professionnel n'en seront néanmoins que meilleures si les salariés, mieux formés ou plus qualifiés, peuvent envisager sereinement la poursuite de leur parcours professionnel auprès d'un autre employeur.

La Région Mulhousienne dispose d'un atout précieux : l'offre de formation y est dense et en lien étroit avec l'activité économique. Ce constat vaut pour tous les niveaux de formation et repose en partie sur un héritage historique.

De manière générale, les filières de formation sont caractérisées par un haut degré de professionnalisation. L'apprentissage est fortement représenté dans la Région Mulhousienne, qui abrite cinq des onze Centres de Formation des Apprentis du département. Elles préparent entre autres aux métiers manuels et de l'artisanat, dont la contribution à la création d'emploi et de la richesse locale est souvent sous estimée.

Pour ce qui concerne le supérieur, on rappellera que l'Ecole de Chimie a été créée en 1821 et l'Ecole des Industries Textiles en 1861. Aujourd'hui, l'Université de Haute Alsace contribue fortement au rayonnement de notre territoire.

Ces atouts doivent être consolidés et indexés sur l'élévation du niveau de compétence des personnes qui entrent sur le marché du travail, comme de celles qui entendent y rester.

La formalisation concertée d'une stratégie territoriale pour l'emploi et la formation, très récemment initiée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et par le Pays, va dans ce sens. Elle s'inscrit dans un contexte national, relayé régionalement, de territorialisation des politiques de l'emploi et de la formation. Elle vise à renforcer la mise en réseau des acteurs, principalement de l'éducation et de la formation, autour d'un projet de qualification et d'adaptation de la ressource humaine locale aux défis économiques.

Objectifs stratégiques

- Développer la valorisation des compétences et la formation permanente
- Assurer de manière prospective l'adéquation emploi-compétence
- Élever le niveau de sortie du système scolaire

Garantir la cohésion sociale, bénéficiaire de la diversité culturelle

La situation de détresse sociale dans laquelle se trouve une part actuellement croissante de la population, sans être propre à la Région Mulhousienne, constitue à la fois une injustice et un handicap pour le développement du territoire tout entier.

La permanence des mutations économiques a précarisé ceux dont l'âge ou les qualifications ne leur permettent plus d'accéder ou de rester sur le marché du travail. De surcroît, elle rend bien aléatoire le fonctionnement de « l'ascenseur social », ce qui assombrit singulièrement les perspectives individuelles et collectives d'un avenir confiant.

Sur ces questions, la singularité de la Région Mulhousienne réside dans l'acuité de la diversité culturelle et sociale, fruit de la croissance démographique exponentielle que nous avons connue, depuis la révolution industrielle jusqu'aux vagues d'immigration récentes. Au taylorisme industriel a répondu un taylorisme social, où la place de chacun dans la communauté est indexée sur sa fonction dans l'appareil de production.

De la même manière, la concentration des populations les plus fragilisées au cœur du territoire et particulièrement à Mulhouse, continue de bloquer le développement de l'ensemble de la Région Mulhousienne.

La cohésion territoriale et sociale s'en trouve fragilisée ; la capacité à attirer et à retenir les habitants est obérée.

La première des obligations qui incombent à ce notre territoire est la poursuite de l'effort, souvent conséquent, de résorption des quartiers et des lieux de vie dégradés, déqualifiés. Elle répond à un principe d'égalité urbaine qui tend à proposer un égal accès aux services et à la qualité du cadre de vie. Elle se concrétise par un contrat de ville intercommunal et depuis plus récemment, par un Grand Projet de Ville qui cible prioritairement les quartiers mulhousiens, centraux et dégradés.

Les moyens mis en œuvre sont importants. Pour ce qui concerne le G.P.V., ils visent à renouveler le tissu urbain pour réintégrer ces quartiers à la ville et à l'agglomération, à recréer le lien social entre les habitants et à revitaliser le tissu économique et commercial.

Le diagnostic territorial a bien montré que la « géographie sociale » de la Région Mulhousienne s'organise dans ses diversités.

Ces tendances ne sont pas le fruit d'une volonté délibérée et elles ne sont pas en soi forcément problématiques : la répartition sociale est le propre de chaque territoire.

Elles conditionnent cependant la poursuite de notre développement pour plusieurs raisons. En premier lieu, il faut observer que ces tendances déjà

anciennes se renforcent. Ensuite, elles ne sont pas sans conséquences sur la structure générale de la population d'un quartier ou d'une commune, en termes d'âge, de composition des foyers, de rapport au travail, etc. Il s'en suivra une nécessaire adaptation de l'offre d'équipements et de services. En clair et pour illustrer le propos, un quartier ou une commune dont la population est vieillissante, verra des salles de classes fermer. Les besoins en logement ne seront plus les mêmes non plus. Enfin, à terme, ce sont le dynamisme et le renouvellement qui sont compromis.

Une politique de l'habitat qui tend à garantir une offre diversifiée et accessible en différents points de la Région Mulhousienne contribuera à maintenir la mixité sociale dont elle a besoin. Les quatre Programmes Locaux de l'Habitat en cours de définition au sein du périmètre du Pays énoncent de tels objectifs.

La construction du tram-train et le redéploiement de l'ensemble de l'offre de transport public qu'il permet amélioreront l'accessibilité aux équipements et à l'offre de services pour le plus grand nombre et en structurant en partie son territoire, ils contribueront à renforcer sa cohésion.

Objectifs stratégiques

- Développer les lieux et les moments de rencontre sociale et culturelle
- Passer d'une culture de l'entre soi et de l'individualisme à une culture de la mixité

Proposer une offre d'habitat qualitativement adaptée

Une offre d'habitat qualitativement et quantitativement adaptée à la demande est ainsi, un facteur de qualité de vie et de bien être, mais également un élément clef de l'appropriation du territoire et du sentiment de participer à une même communauté de destin. Elle contribue en outre de manière importante à l'attractivité d'un territoire, dans toutes ses composantes.

Les caractéristiques de l'habitat déterminent fortement le rapport que les Hommes entretiennent avec le territoire. La relation qui se tisse au territoire par le biais de l'habitat est une relation qui touche à l'intime. Selon que l'habitat est collectif ou individuel, dans la ville centre, en banlieue ou en périphérie, souhaité ou subi, les rapports sociaux et les représentations que les habitants ont de leur espace de vie ne sont pas les mêmes.

En raison des caractéristiques qualitatives et quantitatives de l'habitat dans la Région Mulhousienne, les choix résidentiels des ménages sont aujourd'hui fortement contraints. Proposer une offre d'habitat qualitativement et quantitativement adaptée est l'un des défis que nous devons relever.

La répartition du parc de logements selon le statut d'occupation montre une très grande disparité de l'offre entre la ville centre, la banlieue et la périphérie. Qu'il s'agisse d'offre locative privée ou aidée, la ville centre concentre 63% du parc de logement, la banlieue 32% et la périphérie 5%. Cette faiblesse croissante de l'offre locative au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain n'est pas surprenante en soi, mais elle est problématique en raison de son intensité et des caractéristiques propres du parc de logements de la ville centre.

L'accueil en nombre, au cours des deux dernières décennies, de ménages accédant à la propriété a modifié la pyramide des âges dans les communes de la banlieue et de la périphérie. Dans les années à venir, le vieillissement de la génération des parents et le départ des enfants poseront des problèmes de peuplement à ces communes. Une offre locative accrue, parce qu'elle est attractive pour les jeunes ménages, permettrait de pallier, au moins partiellement, ce phénomène.

Dans la ville centre, le nombre important de logements insalubres ou de faible confort (9,1%, soit l'un des taux les plus élevés de France derrière Paris) se traduit par une offre locative aux standards du marché, bien inférieure à ce qu'elle semble être et par un important parc de logements sociaux de fait. L'un des objectifs stratégiques à atteindre pour le Pays est le développement d'une offre locative diversifiée, sur l'ensemble du territoire et dans le respect des prérogatives communales. La ville centre notamment devra s'attacher à développer une offre locative intermédiaire et de standing. Par ailleurs, la qualité d'intégration et le souci d'un équilibre territorial dans la conception et la localisation des futurs programmes de logements locatifs aidés seraient de nature à permettre d'atteindre un objectif de mixité sociale.

Bien qu'il fasse appel à des dispositions spécifiques, l'accueil des gens de voyage devra également faire l'objet d'une réflexion à l'échelle de ce bassin de vie, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental.

Alors même que dans les agglomérations européennes de taille équivalente, la ville centre est un attracteur en matière d'habitat, ce qui se traduit par une discrimination de la demande par les coûts, la région mulhousienne n'est pas loin de présenter le visage d'une agglomération américaine, plus attractive en périphérie qu'au centre. Ce modèle de la ville américaine s'oppose clairement à celui de la ville européenne, celle là même qui inspire nos représentations de l'idéal urbain, incarné par des villes comme Strasbourg, Bâle, Fribourg... La faible attractivité résidentielle de Mulhouse est problématique au regard de la lisibilité du territoire, de son rayonnement et de son organisation (par exemple, comment développer un plateau commercial si les consommateurs ayant du pouvoir d'achat résident à proximité des centres commerciaux de périphérie ?). La réhabilitation des logements dans les quartiers anciens dégradés et la requalification de ceux-ci constituent ainsi un objectif stratégique pour la Région Mulhousienne.

Par rapport au reste de l'Alsace et aux agglomérations françaises de taille équivalente, l'effort de construction est encore insuffisante dans la région mulhousienne (+9% durant la décennie 90 contre +13% en Alsace).

Cet effort de construction est très largement absorbé par les dynamiques démographiques et urbaines internes au territoire. Le desserrement des ménages, (*dans le cas présent, le passage de 2,6 à 2,5 personnes par foyer en dix ans*), la désaffectation des logements existants (*démolition, changement d'usage*) et des résidences principales (*devenues résidences secondaires, logements vacants, ...*) absorbent ensemble les trois quarts de l'effort de construction. Bien plus certainement cause que conséquence de ceci, le solde migratoire de la Région Mulhousienne est en déficit.

Ainsi, seul un quart des logements construits est destiné à l'accueil de nouveaux arrivants. Rapporté au parc de logements existants, l'effort de construction n'a permis d'accueillir de nouvelles populations qu'à hauteur de 0,29% par an, alors même que la croissance démographique était de 0,36% par an. Le développement de l'offre globale d'habitat, par conjonction d'un effort de construction et d'un effort de réhabilitation des logements hors marché, constitue un objectif stratégique.

Si l'offre de logement est le premier facteur déterminant le choix résidentiel des ménages, l'offre de service à la population attachée à la localisation de ce logement intervient fortement dans le choix, dès lors que celui-ci n'est pas totalement contraint pour des raisons économiques. Il s'y ajoute la qualité du cadre de vie proche, pour laquelle la Région Mulhousienne a dans son ensemble, des atouts à faire valoir.

Le développement de l'emploi féminin, le vieillissement général de la population, l'évolution des rythmes sociaux se traduisent par une demande accrue et qualitativement différente de services à la population.

S'ils ne peuvent faire face à ces évolutions, les territoires les plus périphériques et/ou que ceux disposant des plus faibles ressources par habitant, verront leur attractivité résidentielle décroître. Une organisation de ces services à l'échelle du Pays, parce qu'elle constitue une réponse possible à cette évolution, constitue un objectif stratégique lié à la problématique de l'habitat.

Objectifs stratégiques

- Proposer une offre d'habitat diversifiée qui réponde qualitativement et quantitativement aux besoins
- Résorber le parc de logements insalubres et de très faible confort et requalifier les espaces dégradés
- Accentuer l'effort de construction et de réhabilitation
- Améliorer et favoriser l'offre de services et d'équipements à la population

Faciliter et organiser les mobilités

Faciliter et organiser les mobilités ne signifie pas les favoriser mais les permettre, les rendre possibles dans de meilleures conditions, répondre à une demande sociale et économique dans le respect des principes du développement durable.

Ne pas s'engager dans cette voie conduirait à bloquer notre développement, voire à courir le risque du déclin.

Le diagnostic a mis en relief la bonne accessibilité externe de la Région Mulhousienne : on s'y rend et on la quitte assez facilement. Nous disposons d'atouts majeurs avec le croisement des autoroutes A 35 et A 36, la présence de l'EuroAirport et de la desserte fluviale. Plus récemment, les liaisons ferroviaires régionales ont connu un saut qualitatif et quantitatif appréciable, sauf vers l'Allemagne.

La grande vitesse fait en revanche encore cruellement défaut et son absence nous pénalise au regard de territoires de taille comparable : il y a les « agglomérations TGV » et les autres... Prévues en 2007 par le TGV Est – Européen et vers 2010 par le TGV Rhin-Rhône, la desserte à grande vitesse est un enjeu considérable pour l'ensemble du territoire. Le tram-train se construit en parallèle et tout le réseau de transport collectif sera redéployé. Il s'y ajoute la poursuite de l'amélioration des dessertes en TER et de certains axes routiers. Notamment à partir du futur pôle multimodal de la gare, la grande vitesse irriguera toute la Région Mulhousienne et confortera ses fonctions économiques, culturelles et de loisirs. Comme pour tout équipement majeur, la grande vitesse ne produira toutefois ses effets bénéfiques que si l'ensemble de ce territoire se prépare à son arrivée.

L'EuroAirport ne s'estime pas directement menacé par la future concurrence du TGV. En effet, seule la relation vers Paris est concernée dans un premier temps. Par ailleurs, la desserte aérienne restera pertinente pour le préacheminement vers les hubs (plates-formes aéroportuaires de correspondance). Enfin, ses axes de développement le conduisent à diversifier son offre, par exemple vers les vols à bas prix, certaines prestations de charter ou de fret. Elles devront permettre à l'EuroAirport de demeurer un atout considérable pour le développement du Sud Alsace et de la Région Mulhousienne en particulier. La perspective d'une desserte ferroviaire directe doit y contribuer.

Le diagnostic territorial a aussi pointé les difficultés liées aux déplacements au sein de la Région Mulhousienne. L'étalement urbain, c'est-à-dire la croissance de l'agglomération en surface, s'est combiné à la spécialisation territoriale : ici les entreprises, là les résidences pavillonnaires, ailleurs les grands centres commerciaux, etc. Il s'en est mécaniquement suivi une croissance de la mobilité, qui nuit à la qualité des déplacements internes au territoire.

La difficulté des déplacements internes au territoire menace tout autant que l'accessibilité externe, d'être un facteur bloquant de la poursuite du développement durable de la Région Mulhousienne. Elle nous éloigne de l'objectif d'un fonctionnement équilibré et d'une valorisation des complémentarités, énoncés par ailleurs dans le présent projet de développement.

Les besoins sociaux de mobilité comprennent l'ensemble des trajets individuels liés à l'activité professionnelle ou d'études, aux temps libres et de loisirs. Y répondre obéit à un objectif d'égalité sociale et de cohésion territoriale, alors que tout le monde – du fait de l'âge ou des ressources – ne dispose pas d'une voiture.

La demande économique de mobilité fait qu'un territoire accessible et au sein duquel on se déplace facilement sera privilégié pour les choix de localisation d'activités. Cela se vérifie pour le transport de voyageurs et plus encore pour celui de marchandises et de fret. La Région Mulhousienne a d'indéniables atouts à faire valoir en ce domaine.

L'impératif de préservation des ressources et de valorisation de notre patrimoine environnemental ne nous permet plus de miser sur la seule voiture particulière, ni sur le seul transport routier. Plusieurs axes souffrent d'engorgement et c'est un mode de déplacement qui génère nuisances et atteintes à l'environnement. Cette perspective heurte la demande de qualité de vie qu'expriment aujourd'hui nos concitoyens. Elle handicaperait gravement notre ambition de nous appuyer sur nos patrimoines, notamment environnementaux, pour renforcer l'attractivité de la Région Mulhousienne.

Tous les modes de déplacement alternatifs aux véhicules motorisés devront dès lors être encouragés. Le renforcement conséquent de l'offre de transport public (tram-train) offrira une alternative séduisante et de qualité. Parallèlement, l'essor des modes doux sera recherché : facilitation des déplacements piétonniers, extension et mise en réseau des itinéraires cyclables. A côté de l'infrastructure majeure du tram-train, une réflexion pourra s'engager sur des offres alternatives de transport collectif, qui tendraient à répondre aux demandes plus spécifiques ou individualisées. Au total, il s'agit d'offrir à chacun un réel choix entre les différents modes de déplacement, ce qui se traduira par la superposition de réseaux maillant l'ensemble de l'espace de la Région Mulhousienne.

Surtout, c'est la possibilité de passer facilement d'un mode de déplacement à l'autre pour accomplir un trajet, qui favorisera les choix alternatifs à la voiture. La plurimodalité signifie que l'on pourra commencer un trajet à vélo, le poursuivre en tram et le terminer à pied. Il suppose des aménagements adéquats aux gares et aux stations où les flux se rencontrent, en termes de confort de commodité.

De nouvelles infrastructures de transport verront le jour dans la quinzaine d'années qui sont l'horizon de cette Charte. Il conviendra de veiller à ce que leur impact sur l'environnement soit limité.

Objectifs stratégiques

- Développer les modes de déplacement alternatifs à l'automobile et mieux desservir l'ensemble du territoire
- Se préparer à l'arrivée de la grande vitesse
- Conforter la desserte aérienne du territoire
- Organiser le transport des marchandises et du fret dans la région mulhousienne
- Renforcer les communications avec les territoires voisins, notamment ceux situés outre-Rhin.

Renouveler la place de la nature et de l'agriculture

Bien que les espaces agricoles représentent 42 % du territoire du Pays et les forêts et espaces semi naturels 30 %, la Région Mulhousienne est le plus souvent vécue et perçue comme un territoire industriel et urbain.

La faible place accordée à la nature et à l'agriculture dans les représentations du Pays s'explique de différentes manières. L'histoire industrielle locale y contribue certainement dans la mesure où elle a marqué de son empreinte la culture des habitants et les modalités du développement urbain ; mais ce n'est pas la seule explication. Plus généralement, l'espace n'a pas été perçu comme une ressource rare. Dès lors l'habitat et les activités se sont déployés sur l'ensemble du territoire du Pays, au gré des opportunités foncières qui s'offraient. Les espaces naturels et agricoles au dépend desquels cette extension s'est réalisée, n'ont pas été perçus comme des ressources ayant une valeur intrinsèque autre que celle que leur confère leur statut de zone potentiellement urbanisable.

Cette logique d'usage des sols vient aujourd'hui buter sur des contradictions fortes qui influent négativement aussi bien sur la qualité de vie des habitants, que sur la biodiversité, la préservation des paysages ou la pérennité de certaines activités agricoles. Renouveler la place de la nature et de l'agriculture constitue un défi dans la perspective d'un développement durable de la Région Mulhousienne.

La périurbanisation, parce qu'elle consomme des terres, contribue au renchérissement du coût du foncier, déjà élevé en Alsace. Simultanément, les politiques de protection des espaces naturels tendent à exclure du domaine agricole un certain nombre de terres ou font peser sur un certain nombre d'autres des contraintes sur les pratiques culturales, en raison de la valeur patrimoniale des espaces concernés pour les générations futures (biodiversité, paysage). D'un autre côté, la terre est pour les agriculteurs un outil de production soumis à des contraintes de rentabilité sur un marché concurrentiel.

De manière plus qualitative, la diminution des surfaces dédiées à l'agriculture (moins 300 hectares en 20 ans) se traduit en priorité par une disparition des exploitations de petite taille, aux terres morcelées ; celles là mêmes dont la production est traditionnellement la plus diversifiée. Il s'ensuit une spécialisation agricole progressive qui appauvrit les écosystèmes et les paysages et rend les exploitations vulnérables aux aléas des marchés.

Les fortes interdépendances entre la question agricole en zone périurbaine et les questions du développement économique non agricole, de l'habitat, de la protection de l'environnement, d'une part, la spécificité des espaces agricoles qui sont des "quasi biens publics" géré par des acteurs privés exerçant une activité économique, d'autre part, appellent la mise en place d'une stratégie véritablement partagée de maintien et de développement de l'agriculture périurbaine. Les GERPLANS (plans de gestion de l'espace rural et périurbain), mis en œuvre à l'initiative du Conseil Général, relèvent de cette volonté. Les Communautés de Communes de l'Île Napoléon et des Collines se sont

engagées dans cette voie, et plus récemment la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace. Un objectif stratégique pour la région mulhousienne est de systématiser et d'approfondir cette question.

Le maintien de la biodiversité est un défi qui se pose à l'échelle du continent tout entier. La réduction significative du nombre d'espèces végétales et animales se traduit par une vulnérabilité accrue de notre environnement aux évolutions biologiques et aux aléas de toute nature, dans la mesure où la diversité est un facteur de stabilisation dynamique des écosystèmes.

Une politique de maintien de la diversité biologique et paysagère est menée par la Région Alsace. Elle s'opère par le biais de l'aménagement de trames vertes et bleues, qui visent à pérenniser les espaces naturels sensibles et/ou remarquables en les reliant entre eux par des corridors de verdure, qui sont autant de zones de circulation pour les espèces.

La déclinaison de cette politique à l'échelle de la Région Mulhousienne constitue un objectif stratégique fort dans la mesure où le volet foncier qui l'accompagnera sera l'occasion d'affirmer le rôle clef de la préservation de la nature et des paysages pour le développement du Pays. Un inventaire actualisé des espaces naturels sensibles et/ou remarquables constitue le premier pas vers la satisfaction de cet objectif stratégique.

La préservation des espaces naturels sensibles et/ou remarquables constitue une condition nécessaire, mais non suffisante du renouvellement de la place de la nature et de l'agriculture. La valorisation de ces espaces par les usages récréatifs et pédagogiques en est un complément indispensable.

Parce que le développement des usages permet l'appropriation d'un lieu, il importe de faciliter l'accès (dans la limite bien sûr des conditions de leur pérennité) aux nombreux espaces naturels dont dispose le Pays et qui sont pour le moment faiblement ouverts : forêts, trames vertes, cours d'eau, ... Dans la perspective d'une organisation des mobilités entre les différentes centralités de la région Mulhousienne, une généralisation des accès aux espaces naturels et le développement de trames vertes les reliant permettra la réalisation de réseaux de circulation réservés aux modes de transport doux (vélo, marche à pied).

Objectifs stratégiques

- Identifier et pérenniser les patrimoines naturels remarquables et sensibles, lutter contre la perte de la diversité.
- Valoriser les espaces naturels par les usages récréatifs et pédagogiques
- Élaborer une stratégie partagée de développement de l'agriculture périurbaine, qui tienne compte et complète les initiatives engagées

Développer et adapter l'offre de services aux habitants

L'offre de services qui se concentre sur un territoire participe grandement à la qualité de vie de sa population et à son attractivité. La qualité, l'accessibilité et la diversité de cette offre influent sur les choix de localisation des activités comme des ménages. Le développement et l'adaptation de cette offre répondent également à un objectif d'égalité d'accès, qui participe à la cohésion territoriale et sociale.

Par offre de services, il faut entendre la vaste gamme des services que l'on est en droit d'attendre d'un territoire de 260 000 habitants. Ils sont proposés par les collectivités publiques ou par l'initiative privée, et souvent par cette dernière mais avec des concours publics. Pour illustrer le propos, on peut citer la santé, les réseaux (notamment de transports), l'éducation et la formation, la culture, les loisirs, le sport, etc.

Si l'importance de ce défi apparaît clairement, force est de constater que la genèse du projet de développement de la Région Mulhousienne ne lui a pas consacré la place qu'il méritait. Ce constat de carence conduit ici à énoncer, plutôt que des orientations de développement arrêtées, les pistes qui guideront la poursuite du travail.

L'impératif de développement et d'adaptation de l'offre de service se fonde sur la profonde évolution de la demande à laquelle nous assistons. Partant d'une organisation configurée pour répondre à une demande par catégories, nombre de services, notamment ceux relevant de l'autorité publique, poursuivent une mue qui les conduit à mieux satisfaire des attentes qui s'individualisent et se fragmentent. Un usager ne se contente plus aujourd'hui, d'une réponse normalisée à une demande personnalisée. L'autre trait marquant de cette évolution est l'exigence croissante en termes de qualité, d'efficacité et de transparence. Enfin, la désynchronisation croissante des rythmes de vie ne trouve pas toujours son pendant dans l'organisation des services, qui restent calés sur des rythmes beaucoup plus traditionnels.

Un objectif de meilleure adaptation de l'offre de service, à moyens constants, conduit à proposer de repenser l'ensemble de celle-ci à l'échelle du bassin de vie. La recherche d'une meilleure adéquation entre offre et demande commanderait en premier lieu, une connaissance de l'une et de l'autre dont on ne dispose que très partiellement aujourd'hui. Autant la connaissance de l'offre s'appréhende relativement simplement, par voie d'inventaire, autant la connaissance de la demande réclamerait temps et moyens.

Pourtant, les moyens d'action sur l'offre de service sont réels, y compris pour ce qui concerne l'offre qui relève de l'initiative privée.

Les pouvoirs publics peuvent rééquilibrer ou pallier les carences. On incite et accompagne, lorsqu'il s'agit de maintenir un bureau de poste ou un commerce de proximité dans un centre bourg, ou l'on favorise la réouverture d'un cinéma au cœur de la ville. Ces moyens peuvent aussi être du ressort de la contrainte, notamment par la voie des règlements d'urbanisme.

Objectifs stratégiques

- Concilier proximité et efficacité
- Favoriser le fonctionnement en réseaux
- Répondre à tous les besoins y compris ceux qui émergent

Développer les alliances et les coopérations territoriales

Les logiques qui président au développement et à l'aménagement du territoire en Europe se sont profondément modifiées depuis une vingtaine d'années.

La dérégulation de pans entiers de l'économie, l'extension géographique du champ de la concurrence, les convergences juridiques et réglementaires permises par la construction européenne se sont traduites par une mise en concurrence des territoires. Les capitaux productifs et les populations les plus qualifiées ont acquis une mobilité qui les met en situation d'arbitrage permanent dans leur choix de localisation. La place prise par la question de l'attractivité dans les stratégies de développement local témoigne de cette évolution.

Tous les territoires ne disposent pas des mêmes atouts pour faire face à ce jeu concurrentiel. Comme cela a déjà été évoqué (*Cf. défi "Qualifier notre économie, anticiper les évolutions à venir"*), la création de richesse s'est concentrée au cours des dernières décennies dans les grandes aires urbaines : Paris et Londres bien sûr, mais aussi Cologne, Bruxelles, Milan, Bâle, Francfort,... Ce processus, appelé processus de métropolisation, prend la forme d'une concentration des fonctions urbaines supérieures, génératrices des emplois les plus qualifiés, dans les grandes agglomérations. Ces emplois ont ainsi représenté le tiers de la croissance nette d'emploi en France, depuis 1990. Parce qu'elles devancent d'une dizaine d'années les évolutions de l'économie nationale, les métropoles amplifient la mutation vers une économie des savoirs. Elles jouent ainsi un rôle de "dynamo" pour les économies régionales.

Forte de plus de 250 000 habitants, la Région Mulhousienne fait partie des grandes agglomérations françaises, mais ne constitue pas aujourd'hui une métropole. Cette réalité appelle une politique d'alliance et de participation à des réseaux métropolitains, pour lui permettre de tenir sa place au niveau européen et de développer ses fonctions urbaines supérieures, tout en maîtrisant sa croissance démographique.

La localisation géographique au cœur du bassin du Rhin Supérieur, procure cependant au Pays de la Région Mulhousienne un atout de taille dans le jeu concurrentiel. Le nombre important de villes moyennes et grandes et la faible distance entre elles est une caractéristique originale de notre environnement régional, interrégional et transfrontalier. Les coopérations et alliances avec les territoires voisins, parce qu'elles permettent de dépasser les contraintes de taille et de spécialisations productives, constituent la réponse privilégiée par la Région Mulhousienne pour faire face à cette concurrence entre territoires. Conforter les alliances territoriales existantes et en développer de nouvelles constituent un des défis que nous devons relever.

La Région Mulhousienne est liée à un proche ensemble de pôles urbains secondaires, par de nombreux échanges économiques et de flux (agglomérations d'Altkirch, Guebwiller-Soultz, Saint-Louis-Huningue, Thann-Cernay). Ces liens de proximité dessinent un système urbain à l'échelle de l'Alsace du Sud et font de l'agglomération mulhousienne, la "capitale" de

l'Alsace du Sud. Un renforcement des coopérations inter Pays et inter SCOT à cette échelle contribuera à l'efficacité et à la lisibilité du territoire.

Strasbourg exerce une polarisation forte sur l'ensemble de l'Alsace en raison de son statut de chef lieu de région, de métropole et de ville européenne. En raison même de cette influence et de l'éloignement géographique, la Région Mulhousienne joue un rôle de pôle urbain structurant et complémentaire, dans la perspective d'un développement équilibré de l'Alsace. Conforter ce rôle, en dotant la région mulhousienne des attributs, notamment en matière de services publics, d'une métropole régionale d'équilibre est un objectif à atteindre.

Malgré sa position centrale en Europe, la Région Mulhousienne peut être qualifiée de territoire de marge, en raison des frontières qui l'entourent. Les modalités des alliances interrégionales et transfrontalières envisageables, même si elles visent à les transcender, dépendent de la nature de ces frontières.

La proximité géographique de l'agglomération bâloise constitue un atout considérable pour la Région Mulhousienne. Il conviendra de s'attacher à valoriser ce qu'elle recèle de potentialités non encore exploitées. Le travail frontalier ou l'EuroAirport sont aujourd'hui de nature à créer de solides liens. Mais la Suisse n'est pas membre de l'Union Européenne et les barrières linguistiques et culturelles sont prégnantes. Enfin, Bâle est une métropole d'envergure internationale qui entretient avec les agglomérations voisines des relations de polarisation métropolitaine, qui répondent à une logique « libérale ». Les faits montrent que Bâle et Mulhouse ne jouent pas dans la même catégorie et que la première ne constitue pas sans conditions une bonne "locomotive" pour la seconde, dans une logique qui ne serait pas celle de la polarisation métropolitaine, avec ce qu'elle implique de dépendance. Notre relation à la puissante voisine est donc à renouveler, sur les bases équilibrées de l'intérêt bien compris de chacune. La dynamique de l'Agglomération Trinationale de Bâle, qui tend à lui permettre de se projeter à une échelle qui transcende les frontières, peut y contribuer.

La coopération entre la Région Mulhousienne et la Région de Fribourg est à la fois intense et ancienne. Elle est le fruit d'un idéal de réconciliation entre les peuples, de la similitude de taille des agglomérations et du partage d'une culture européenne commune. Les avancées juridiques européennes autorisent la transformation de cette coopération en un Eurodistrict "Mulhouse- Sélestat – Guebwiller – Colmar – Fribourg". La naissance officielle de cet Eurodistrict dans les prochains mois, se traduira par la possibilité de maîtrises d'ouvrage communes, en matière d'aménagement du territoire notamment. Le processus d'intégration territoriale que porte en lui l'Eurodistrict contribuera à l'amenuisement de la frontière entre les deux États. A terme, c'est un véritable réseau urbain métropolitain qui pourrait voir le jour. Un effet indirect de cette alliance territoriale est qu'elle renouvellera les termes du dialogue entre la métropole bâloise et ses voisines.

A l'échelle interrégionale, des coopérations ont été initiées avec le nord Franche-Comté et avec les grandes agglomérations de l'Axe Rhin-Rhône. Les

coopérations avec le nord Franche-Comté portent principalement sur le renforcement du pôle automobile (Cf. le défi "qualifier notre économie, anticiper les évolutions à venir"). Cette coopération appelle de nouveaux développements afin que s'instaure un véritable scénario d'action territorial réunissant les Collectivités, l'État et les industriels dans un objectif de pérennisation de ce pôle de compétitivité.

Lors de la mise en service du T.G.V. Rhin-Rhône, en 2011, les agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon et Dijon acquerront une grande proximité temporelle, du fait de la contraction de l'espace-temps générée par la grande vitesse (Mulhouse - Dijon : 1h10). Cette proximité nouvelle ouvre de réelles perspectives de coopération. La mise en cohérence, l'harmonisation, voire la mutualisation de l'offre territoriale en matière de santé, de recherche et d'enseignement supérieur, de culture, de développement économique devrait permettre d'enclencher une dynamique métropolitaine, par franchissement d'un effet de seuil démographique et économique. Il conviendra de lui donner corps dans les années à venir, notamment au travers de la mobilisation des acteurs économiques.

Objectifs stratégiques

- Renforcer les coopérations métropolitaines interrégionales et transfrontalières existantes, en créer de nouvelles, notamment associer le sud du Pays de Bade et Bâle.
- Conforter Mulhouse dans son rôle de « capitale » du sud Alsace.